



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018

RÉSOLUTIONS 2018-126 À 2018-139 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **29 octobre 2018** à 17 heures 30, en la salle Jean-Jacques Beldié de la Société de transport de Laval, 2250, av. Francis-Hughes à Laval.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	Eric Morasse	président et conseiller municipal
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	vice-présidente et conseillère municipale
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
M.	Vasilios Karidogiannis	administrateur et conseiller municipal
Mme	Isabella Tassoni	administratrice et conseillère municipale
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2018

L'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 octobre 2018 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2018-126 d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 29 octobre 2018.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2018 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2018-127 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 septembre 2018.

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 octobre 2018 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Isabella Tassoni, il est unanimement résolu :

2018-128 d'approuver, comme il a été présenté, le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 15 octobre 2018.

SERVICE DE VEILLE MÉDIATIQUE ET REVUE DE PRESSE - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE MELTWATER NEWS CANADA INC. (2018-MC-12)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour retenir des services de veille médiatique et de revue de presse;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise MELTWATER NEWS CANADA INC., au montant total forfaitaire ci-après mentionné;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2018-129

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour les services de veille médiatique et de revue de presse, d'une durée de vingt-quatre (24) mois, assorti d'une option pour une (1) période additionnelle d'une année, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise MELTWATER NEWS CANADA INC., au montant total forfaitaire de 48 700,00 \$, toutes taxes exclues;

d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement;

et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

SOUTIEN DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE DE PLANIFICATION ET DE MISE EN PLACE D'UN PLAN DE CONTINUITÉ DES AFFAIRES (PCA) - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L. (2018-MC-13)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de six (6) entreprises pour obtenir du soutien dans le cadre d'une démarche de planification et de mise en place d'un plan de continuité des affaires (PCA);

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L., au montant total ci-après mentionné;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Isabella Tassoni, il est unanimement résolu :

2018-130

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour du soutien dans le cadre d'une démarche de planification et de mise en place d'un plan de continuité des affaires (PCA), selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise BDO CANADA S.R.L./S.E.N.C.R.L., aux coûts ci-dessous, toutes taxes exclues :

SOMMAIRE DES COÛTS							
Modules	Année	Niveau d'effort - Equipe de projet (en h)					Coût par module
		Dir. de projet	Expert TI	Cons. princ.	Cons TI	Cons.	
Module 0 Démarrage, analyse contextuelle et gestion de projet	2018-2020 En continu	20,25	0	40,75	0	0	8 637,50\$
Module 1 Révision du volet gestion des crises	2019	49,5	0	86,0	0	27,25	22 410,00\$
Module 2 Planification du volet continuité des affaires	2019	66,5	22,5	119,5	35,75	51,0	40 591,25\$
Module 3 Production et intégration du Plan harmonisé de gestion des crises et de continuité des affaires à la plateforme BeeON	2019-2020 En continu	11,75	0	46,25	0	11,0	9 047,50\$
Total :							80 686,25\$
Nombre d'heures totales :		148	22,5	292,5	35,75	89,25	588

Le tableau suivant détaille l'évolution des tarifs horaires prévus pour le mandat pour les ressources attitrées au projet.

TAUX HORAIRES PAR RESSOURCE	
RESSOURCE	TAUX HORAIRE (\$/h)
Directrice de projet	175
Expert TI	175
Consultante principale	125
Consultant principal TI	125
Consultante	110

**2018-130
(suite)**

et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

ACQUISITION DE VESTES ET DE CHANDAILS COL EN V POUR LES CHAUFFEURS - APPROBATION D'UN CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE GAGNON LÉVESQUE INC. (CONNU ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE VX VÊTEMENT XPRESS) (2018-MC-15)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de quatre (4) entreprises pour l'acquisition de vestes et de chandails *col en V* pour ses chauffeurs;

ATTENDU QUE les quatre (4) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise GAGNON LÉVESQUE INC. (connu également sous le nom de VX VÊTEMENT XPRESS), au coût total ci-après mentionné;

ATTENDU l'article 6.2 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Vasilios Karidogiannis et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2018-131

d'accorder le contrat pour l'acquisition de vestes et de chandails *col en V* pour les chauffeurs de la STL, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise GAGNON LÉVESQUE INC. (connu également sous le nom de VX VÊTEMENT XPRESS), aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues;

Description	Qté	Prix unitaire	Total
Veste COBMEX #4010 Ajout de patch et broderie logo	214	49.75 \$	10 646.50 \$
Col V COBMEX #2020 (PSC) Ajout de patch et broderie logo	200	41.50 \$	8 3000.00 \$
			18 946.50 \$

d'autoriser le directeur général à approuver ou signer, selon le cas, pour et au nom de la Société de transport de Laval, le bon de commande ou contrat s'y rapportant.

SERVICE DE LOCATION ET D'ENTRETIEN DE TOILETTES CHIMIQUES ET ENTRETIEN DE TOILETTES MOBILES À CHASSE D'EAU AVEC CHAUFFAGE - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE SERVICES MATREC INC. (AO 2018-P-21)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour la location et l'entretien de toilettes chimiques et l'entretien de toilettes mobiles à chasse d'eau avec chauffage et que trois (3) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, les trois (3) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, il appert que la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise SERVICES MATREC INC., aux prix ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2018-132

d'octroyer le contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques et l'entretien de toilettes mobiles à chasse d'eau avec chauffage, d'une durée de vingt-quatre (24) mois assorti d'une option pour une (1) période additionnelle d'une année, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise SERVICES MATREC INC., aux prix suivants, toutes taxes exclues:

SECTION 1 LOCATION ET ENTRETIEN TOILETTE CHIMIQUE	QUANTITÉ * (estimée)	PRIX MENSUEL ou FORFAITAIRE TPS & TVG exclus	NOMBRE DE MOIS	PRIX TOTAL TPS & TVG exclus (\$ CAD)
Pour toute la durée du Contrat Location mensuelle d'une toilette chimique régulière incluant notamment l'entretien régulier 2 fois/semaine (le tout tel que décrit aux articles B.02.01 et B.02.02 i. du Devis)	13	180.00 \$	24	56,160.00 \$
Pour toute la durée du Contrat Prix forfaitaire pour un entretien supplémentaire sur place pour une toilette chimique (article B.02.02 ii. du Devis)	6	35.00 \$		210.00 \$
Pour toute la durée du Contrat Prix forfaitaire pour frais de transport liés à l'entretien d'une toilette chimique (article B.02.02 iii. du Devis)	4	40.00 \$		160.00 \$
Pour toute la durée du Contrat Prix forfaitaire pour la relocalisation d'une toilette chimique (selon l'article B.02.02 iv. du Devis)	4	40.00 \$		160.00 \$
* Le nombre de toilettes chimiques peut varier suite à l'installation des 4 toilettes mobiles à chasse d'eau avec chauffage (passant de 13 à 9) tel qu'indiqué à l'article B.01.01 du Devis. Tous les Prix indiqués à la section 1 du Bordereau de Prix doivent, quant à eux, demeurer les mêmes et ce, pour toute la durée du Contrat.			COÛT TOTAL ESTIMÉ (A) 2 ANS POUR 13 TOILETTES CHIMIQUES	56,690.00 \$

2018-132
(suite)

SECTION 2 <u>ENTRETIEN SEULEMENT</u> TOILETTE MOBILE À CHASSE D'EAU AVEC CHAUFFAGE	QUANTITÉ	PRIX MENSUEL ou FORFAITAIRE TPS & TVQ exclues	NOMBRE DE MOIS ou de RÉPÉTITIONS	PRIX TOTAL TPS & TVQ exclues (\$ CAD)
Pour toute la durée du Contrat Prix mensuel pour l'entretien régulier seulement 2 fois/semaine d'une toilette mobile à chasse d'eau avec chauffage (tel que décrit à l'article B.02.03 ii. du Devis)	4	75.00 \$	24	7,200.00 \$
Pour toute la durée du Contrat Prix forfaitaire pour un entretien supplémentaire sur place pour une toilette mobile (tel que décrit à l'article B.02.03 iii. du Devis)	3	40.00 \$	X	120.00 \$
Pour toute la durée du Contrat Prix forfaitaire pour l'entretien extérieur des toilettes mobiles (3 fois l'an) (tel que décrit à l'article B.02.03 iv. du Devis)	4	40.00 \$	6	960.00 \$
COÛT TOTAL ESTIMÉ (B) ENTRETIEN SEULEMENT POUR 2 ANS :				8,280.00 \$
TOTAL A+B =				64,970.00 \$

et d'autoriser tout employé du Service de l'approvisionnement de la Société de transport de Laval à envoyer tout avis ou préavis prévus audit contrat, le cas échéant, notamment pour lever toute option de renouvellement.

FOURNITURE DE CARTES À PUCE OCCASIONNELLES (CPO) - ACHAT REGROUPÉ - MANDAT À LA STM

ATTENDU QUE, suite à la délégation de la gestion des services de billetteries métropolitaines sur le territoire de Laval par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à la STL le 1^{er} juillet dernier, la STL devra dorénavant commander ses propres cartes à puce occasionnelles (CPO) utilisées avec le système de vente de titres et de perception des recettes dans la région métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE le contrat actuel pour s'approvisionner en CPO, administré par la STM, se terminera en avril 2019;

ATTENDU QUE la STM désire regrouper les organismes de transport au sein d'un même appel d'offres pour s'approvisionner auprès d'un même fournisseur pour ce type de support de titres dans les différentes billetteries métropolitaines.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2018-133

de mandater la STM pour entreprendre, au nom de la STL, toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions légales, afin de conclure les modalités d'une entente pour l'obtention de telles cartes à puce occasionnelles (CPO), le tout pour un coût total n'excédant pas 30 000 \$ pour la durée du contrat (soit la durée prévue de quatre ans), pour la STL seulement, toutes taxes et contingence de 20 % exclues.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN - LOGICIELS ET ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES - ANNÉE 2019 - AUTORISATION

ATTENDU QUE plusieurs contrats d'entretien de logiciels et d'équipements informatiques avec leurs fabricants (ou leurs représentants) respectifs, dont les coûts annuels pour chacun excèdent 24 999,99 \$ toutes taxes incluses, sont à renouveler pour l'année 2019;

ATTENDU QU'à cette fin, le chef – Service des systèmes d'information de la direction Administration et planification d'entreprise a dressé une liste desdits contrats d'entretien à renouveler (dont copie est déposée à la présente assemblée), qui totalisent 820 480,00 \$, toutes taxes exclues;

ATTENDU l'article 101.1, alinéa 1, paragraphes 5° et 10° de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)*, permettant l'octroi de tels contrats de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2018-134

d'autoriser et de mandater le Chef, Service des systèmes d'information de la direction Administration et planification d'entreprise de la Société à procéder à la conclusion des contrats d'entretien portant sur les logiciels et équipements informatiques de la Société énumérés sur la liste ci-après, avec chacun de leurs fabricants (ou leurs représentants) respectifs, pour un montant total ne devant pas excéder 820 480,00 \$, toutes taxes exclues, et répartis comme suit:

**2018-134
(suite)**

Fournisseur	Application	Période	Montant (avant taxes)
Cogep Jonathan Thibault 825 boul. Lebourgneuf, #400 Québec (QC) G2J 0B9 Jonathan.thibault@cogep.com Tél. : 418 626-2503 / 1 877 424-2503	Système Guide TI	01-06-2019 au 31-05-2020	35 553 \$
Dynacom Renaud Savoie Directeur des ventes rsavoie@dynacom.com 1270 Boul. Dagenais Ouest, Laval Qc, H7L 5E3 450 963-2400 poste 228	Tandem RH	01-01-2019 au 31-12-2019	33 561 \$
Eclipsys Paul Bata Directeur des ventes paul.bata@eclipsys.ca 600 boul. Maisonneuve Ouest, Bureau 1700 Montréal (QC), Canada H3A 3J2 514 448-0360	Exadata	01-11-2019 au 31-10-2020	30 016 \$
Esri Guillaume Pelud gpelud@esri.ca 12 Concorde Place, Suite 900 Toronto ON M3C 3R8	Nouvelles licences ArcGis	30-11-2018 au 29-11-2019	37 536 \$
Giro Caroline Perreault Directrice Administration caroline.perreault@giro.ca 75 Port-Royal E., Suite 500, Montreal (QC), Canada H3L 3T1 514 383-0404 (# 2359)	Accès	01-01-2019 au 31-12-2019	66 137 \$
	Hastus CrewOpt	01-01-2019 au 31-12-2019	100 859 \$
	Répartition	01-01-2019 au 31-12-2019	67 465 \$
Infodev Charles Routier charles@infodev.ca Technical service, Manager 1995, Rue Franck Carrel, bureau 202 Québec (QC) Canada G1N 4H9 +1 418 681-3539 #107	Décomptes de passagers	01-01-2019 au 31-12-2019	37 338 \$
ISR youval@isrfleetrack.com 1255 University, Suite 608 Montréal (QC) H3B 3V9	Système SAE-SIVA	01-01-2019 au 31-12-2019	120 000 \$
Médiosolution Tony Haddad Tony.Haddad@mediosolution.com Directeur de compte 210210 Case Postale 11728 Succursale Centre-Ville Montréal (QC) H3C 6P7	Système VIRTUO + Support annuel intégration des écritures Décimal + Support annuel modification de la structure extra-comptable Modules cubes	01-01-2019 au 31-12-2019	85 915 \$
Mpex Solutions André Dubois Vice-Président, Opérations adubois@mpexolutions.com 1131 boul. Pie XI Sud Québec (QC) G3K 1J9 +1 418 547-1131 #301	Système de paie	01-04-2019 au 31-03-2020	31 000 \$
STM Daniel Duchesne Daniel.Duchesne@stm.info 800 de la Gauchetière O Bureau 9100 Montréal (QC) H5A 1J6	Système V & P - Volet Opus Système V & P - Volet BPA Système V & P - Volet VRAD	01-01-2019 au 31-12-2019	175 100 \$

CONVENTION CADRE POUR DIVERS ACHATS REGROUPÉS POUR L'ANNÉE 2019 - APPROBATION

ATTENDU QUE, dans le but de simplifier le processus d'obtention ou d'octroi de mandats lors d'achats regroupés entre les sociétés de transport du Québec, les comités d'approvisionnement et de secrétaires de l'ATUQ ont établi une convention cadre qui crée des mandats réciproques entre les sociétés lors de tels achats et qui en définit les obligations, les responsabilités et les intervenants de chacune des parties;

ATTENDU QUE l'annexe I de cette convention cadre identifie les mandataires et mandants des ententes d'acquisitions qui seront initiées en 2019;

ATTENDU QUE ce projet de convention cadre pour divers achats regroupés à conclure est déposé à l'assemblée pour approbation.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2018-135

d'approuver le projet de convention cadre pour divers achats regroupés à initier en 2019 entre les sociétés de transport du Québec, dont le texte sera substantiellement conforme au texte déposé à la présente assemblée, et;

d'autoriser le directeur général et le secrétaire corporatif de la Société à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ladite convention.

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ÉRIC MORASSE) - COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC - APPROBATION

ATTENDU qu'un colloque de l'Association du transport urbain du Québec a eu lieu à Sherbrooke (Québec) les 10 et 11 octobre 2018;

ATTENDU que monsieur Éric Morasse, président du conseil d'administration de la Société de transport de Laval, a participé audit colloque;

ATTENDU que monsieur Éric Morasse a encouru des dépenses relativement à sa présence audit colloque;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de rembourser lesdites dépenses.

EN CONSÉQUENCE, après divulgation à l'assemblée par le président, monsieur Éric Morasse, de la nature générale de son intérêt direct sur cette question ainsi que de s'être abstenu de participer aux délibérations ou de tenter d'influencer le vote, et après avoir quitté l'assemblée et s'être abstenu de voter, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2018-136 de rembourser les dépenses au montant de 473,82 \$ encourues par monsieur Éric Morasse, lors de sa participation au colloque de l'Association du transport urbain du Québec tenu à Sherbrooke (Québec) les 10 et 11 octobre 2018.

REMBOURSEMENT DE DÉPENSES ENCOURUES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (JOCELYNE FRÉDÉRIC-GAUTHIER) - COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC - APPROBATION

ATTENDU qu'un colloque de l'Association du transport urbain du Québec a eu lieu à Sherbrooke les 10 et 11 octobre 2018;

ATTENDU que madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, vice-présidente du conseil d'administration de la Société de transport de Laval, a participé audit colloque;

ATTENDU que madame Jocelyne Frédéric-Gauthier a encouru des dépenses relativement à sa présence audit colloque;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de rembourser lesdites dépenses.

EN CONSÉQUENCE, après divulgation à l'assemblée par la vice-présidente, madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, de la nature générale de son intérêt direct sur cette question ainsi que de s'être abstenue de participer aux délibérations ou de tenter d'influencer le vote, et après avoir quitté l'assemblée et s'être abstenue de voter, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2018-137 de rembourser les dépenses au montant de 625,40 \$ encourues par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, lors de sa participation au colloque de l'Association du transport urbain du Québec tenu à Sherbrooke (Québec) les 10 et 11 octobre 2018.

NOMINATION DU DIRECTEUR PRINCIPAL, EXPLOITATION - MADAME JOSÉE ROY - APPROBATION

ATTENDU QUE suite au départ à la retraite de monsieur Daniel Beauchamp prévu le 31 mars prochain, le poste de directeur principal, Exploitation, est à combler;

ATTENDU QUE la Société a donc initié un processus de dotation et de sélection afin de pourvoir ce poste hautement stratégique dans l'entreprise, ce processus ayant conduit vers une recommandation, soit la candidature de madame Josée Roy audit poste.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2018-138 de nommer madame Josée Roy au poste de directeur principal, Exploitation, et ce, avec effet à compter de la date qui sera précisée par écrit, par la directrice, Ressources humaines, effet qui aura lieu au cours du mois de février 2019.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Vasilios Karidogiannis, il est unanimement résolu :

2018-139 de lever l'assemblée à 17h35.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif